



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°20/114
Grand Port Maritime du Havre

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située au Parc des Marais sur la commune de Gonfreville l'Orcher, dont la référence Haropa Solutions est le n° 5292 et en vue de l'implantation d'une activité d'installation de structures métalliques et tuyauterie.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société SCI JESPIE, Parc des Marais – 76700 GONFREVILLE L'ORCHER, SIREN n° 404 076 686 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et la Société SCI JESPIE ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 20-128 portant sur la dépendance susvisée le 04/03/2021.

Description de la dépendance : Une parcelle de terrain d'une superficie de 1 175 m².
Durée de la convention : 19 mois à compter du 01/06/2020.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 20-128 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.